



**Calendrier prévisionnel des concours
des Centres de Gestion de la Région Centre
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret)
Années 2009-2010**

**Afin d'obtenir un dossier d'inscription à un concours de la Fonction Publique Territoriale
vous devez obligatoirement vous adresser au Centre de Gestion organisateur
(voir adresses page suivante)**

Le retrait des dossiers se fait uniquement pendant la période d'inscription précisée sur le calendrier :

- sur place, à l'accueil du Centre de Gestion organisateur, aux heures d'ouverture des bureaux
- sur demande écrite (Le cachet de la Poste faisant foi) ou par tout moyen assurant les date et heure de réception, en précisant le libellé du concours, les nom, prénom et coordonnées du demandeur
- par préinscription en ligne (site internet) pour certains Centres de Gestion

AUCUN DOSSIER NE SERA ENVOYÉ SUR DEMANDE TELEPHONIQUE

Avertissement :

- ☞ L'inscription à un concours est une démarche individuelle et distincte de l'inscription à une préparation
- ☞ Le calendrier des concours est un document indicatif. Les informations qu'il contient étant susceptibles de modification en cours d'année, il vous appartient d'obtenir confirmation des dates auprès du Centre de Gestion organisateur.

ADRESSES UTILES

<p>CENTRE DE GESTION DU CHER (18) BP 2001 18026 BOURGES Téléphone : 02 48 50 94 30 Télécopie : 02 48 50 37 59 Courriel : service.concours@cdg18.fr Site internet : www.cdg18.fr</p>	<p>CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR (28) 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT Téléphone : 02 37 91 43 40 Télécopie : 02 37 30 87 44 Courriel : concours@cdg28.fr Préinscription en ligne sur www.cdg28.fr</p>	<p>CENTRE DE GESTION DE L'INDRE (36) 21 rue Bourdillon 36000 CHATEAUROUX Téléphone : 02 54 34 18 20 Télécopie : 02 54 22 97 42 Courriel : cdg-36@wanadoo.fr</p>	
<p>CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE (37) 25 Rue du Rempart BP 4135 37041 TOURS CEDEX Téléphone : 02 47 60 85 00 Télécopie : 02 47 60 85 01 Courriel : concours@cdg37.fr Préinscription en ligne sur www.cdg37.fr</p>	<p>CENTRE DE GESTION DU LOIR-ET-CHER (41) 3 Rue Franciade 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR Téléphone : 02 54 56 28 50 Télécopie : 02 54 56 28 55 Courriel : cdg41@wanadoo.fr</p>	<p>CENTRE DE GESTION DU LOIRET (45) 1 rue Eugène Vignat BP 1249 45002 ORLEANS CEDEX 1 Téléphone : 02 38 75 85 45 Télécopie : 02 38 75 85 46 Courriel : concours@cdg45.fr Préinscription en ligne sur www.cdg45.fr</p>	
<p>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX Téléphone : 01 39 49 63 60 Courriel : concours@cigversailles.fr Préinscription en ligne sur www.cigversailles.fr</p>	<p>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE 157 avenue Jean Lolive 93698 PANTIN CEDEX Téléphone : 01 56 96 80 80 Courriel : info@cig929394.fr Préinscription en ligne sur www.cig929394.fr</p>	<p>CENTRE DE GESTION DE LA SEINE ET MARNE 335 rue du Bois Guyot 77350 LE MEE SUR SEINE Téléphone : 01 64 14 17 00 Courriel : concours@cdg77.fr Préinscription en ligne sur www.cdg77.fr</p>	
<h3>AUTRES SITES INTERNET UTILES</h3>			
www.fncdg.com	www.cnfpt.fr	www.centresdegestion.org	www.emploipublic.com

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DÉPÔT DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION		DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES (sous réserve de modifications)	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS AUPRES DESQUELS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE RETIRES (voir coordonnées page 2)	CENTRES DE GESTION ASSOCIES
		RETRAIT DES DOSSIERS	DÉPÔT DES DOSSIERS			

CONCOURS DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

<p>REDACTEUR TERRITORIAL</p> <p>SPECIALITE : "ADMINISTRATION GENERALE"</p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier 2009 de 4 ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur épreuves : Être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre ou diplôme classé au niveau IV de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p align="center">du 05 janvier 2009 au 27 février 2009</p>	<p align="center">du 05 janvier 2009 au 09 mars 2009</p>	<p align="center">16 septembre 2009</p>	<p align="center">CDG du LOIRET (45)</p>	<p align="center">CDG 18, 28, 36, 37 et 41</p>
<p>ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE</p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier 2010 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur épreuves : Être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou à la mise en oeuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p align="center">du 14 septembre 2009 au 12 octobre 2009</p>	<p align="center">du 14 septembre 2009 au 20 octobre 2009</p>	<p align="center">17 mars 2010</p>	<p align="center">CDG du CHER (18)</p>	<p align="center">CDG 36</p>
					<p align="center">CDG d'EURE-ET-LOIR (28)</p>	<p align="center">CDG 45</p>
					<p align="center">CDG du LOIR-ET-CHER (41)</p>	<p align="center">CDG 37</p>

Inscriptions closes

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DÉPÔT DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION		DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES (sous réserve de modifications)	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS AUPRES DESQUELS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE RETIRES (voir coordonnées page 2)	CENTRES DE GESTION ASSOCIES
		RETRAIT DES DOSSIERS	DÉPÔT DES DOSSIERS			
CONCOURS DE LA FILIÈRE TECHNIQUE						
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE Spécialité : Espaces naturels, espaces verts	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier 2009 d'une année au moins de services publics effectifs .</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Être titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP,...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité espaces naturels-espaces verts.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des activités techniques d'exécution. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	du 17 novembre 2008 à 15 décembre 2008	du 17 novembre 2008 au 23 décembre 2008	3 avril 2009	CDG d'EURE-ET-LOIR (28)	CDG 18, 37, 41 et 45
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT Spécialité : Installations électriques, sanitaires et thermiques	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier 2009 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Être titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité Magasinage.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	du 08 septembre 2008 à 29 septembre 2008	du 08 septembre 2008 au 07 octobre 2008	21 janvier 2009	CDG du LOIRET (45)	CDG 36
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT Spécialité : Magasinage	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier 2009 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Être titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité Magasinage.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	du 08 septembre 2008 à 29 septembre 2008	du 08 septembre 2008 au 07 octobre 2008	21 janvier 2009	CDG d'INDRE-ET-LOIRE (37)	

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DÉPÔT DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION		DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES (sous réserve de modifications)	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS AUPRES DESQUELS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE RETIRÉS (voir coordonnées page 2)	CENTRES DE GESTION ASSOCIÉS
		RETRAIT DES DOSSIERS	DÉPÔT DES DOSSIERS			
CONCOURS DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE						
ASSISTANT SOCIO- EDUCATIF Spécialités "Assistant de service social" "Educateur spécialisé" "Conseiller en ESF"	Concours sur titre avec épreuves : <i>Spécialité Assistant de Service Social</i> Être titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ou d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat Membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. <i>Spécialité Education Spécialisée</i> Être titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. <i>Spécialité Conseil en Economie Sociale et Familiale</i> Être titulaire du diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale.	du 03 mai 2010 au 25 mai 2010	du 03 mai 2010 au 02 juin 2010	7 octobre 2010	CDG de l'INDRE (36)	CDG 45
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	Concours INTERNE : Ouvert aux membres du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et aux fonctionnaires détachés dans ce cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier 2009, d'au moins six ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins deux ans dans la fonction publique territoriale.	du 15 avril 2009 au 03 juin 2009	du 15 avril 2009 au 11 juin 2009	10 septembre 2009	CIG Petite Couronne (93)	CDG 17, 18, 19, 28, 36, 37, 41, 45, 77, et CIG Grande Couronne
INFIRMIER	Concours sur titre avec épreuves : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, ou diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier	du 30 septembre 2008 au 19 novembre 2008	du 30 septembre 2008 au 27 novembre 2008	5 février 2009	CIG Petite Couronne (93)	CDG 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, et CIG Grande Couronne
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	Concours sur titre avec épreuves : Être titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance.	du 06 avril 2009 au 28 avril 2009	du 06 avril 2009 au 06 mai 2009	21 octobre 2009	CDG de l'INDRE (36)	CDG 18, 37, 41 et 45

Inscriptions closes

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DÉPÔT DES DOSSIERS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION		DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES (sous réserve de modifications)	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS AUPRES DESQUELS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE RETIRES (voir coordonnées page 2)	CENTRES DE GESTION ASSOCIES
		RETRAIT DES DOSSIERS	DÉPÔT DES DOSSIERS			

CONCOURS DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE (suite)

AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE	Concours sur titres avec épreuves : Etre titulaire soit : - d'un diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992, - d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique, - un certificat de travailleuse familiale, - un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale).	du 25 mai 2009 au 11 juin 2009	du 25 mai 2009 au 19 juin 2009	21 octobre 2009	CDG du LOIR-ET-CHER (41)	CDG 37
-----------------------------	--	---	---	------------------------	---------------------------------	--------

CONCOURS DE LA FILIÈRE POLICE

GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	Concours sur épreuves : Etre titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V. (CAP, BEP, BEPC, Brevet des Collèges...)	du 1er octobre 2008 au 21 octobre 2008	du 1er octobre 2008 au 30 octobre 2008	28 janvier 2009	CDG du LOIR-ET-CHER (41)	CDG 28, 37, 45
GARDE CHAMPÊTRE PRINCIPAL	Concours sur épreuves : Etre titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V. (CAP, BEP, BEPC, Brevet des Collèges...)	du 04 mai 2009 au 02 juin 2009	du 04 mai 2009 au 10 juin 2009	9 septembre 2009	CDG d'EURE-ET-LOIR (28)	CDG 18, 36 et 45

CONCOURS DE LA FILIÈRE ANIMATION

ANIMATEUR	Concours interne : Justifier au 1er janvier 2009 de 4 ans au moins de services publics effectifs. Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEPJ) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) dans les 5 spécialités suivantes loisirs tous publics, techniques de l'information et de la communication, pêche de loisirs, animation sociale et animation culturelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.	du 17 mars 2009 au 06 mai 2009	du 17 mars 2009 au 14 mai 2009	24 septembre 2009	CIG Grande Couronne (78)	CDG 18, 28, 37, 41, 45, 77, et CIG Petite Couronne
-----------	---	---	---	--------------------------	---------------------------------	--